

LES FONDAMENTAUX DU DROIT :
LA RÉPARTITION DES COMPÉTENCES DES
COLLECTIVITÉS

<p><u>Date :</u></p> <p>Le vendredi 03 octobre 2008 de 9h30 à 17h30</p>	<p>✓ CONTEXTE :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Différents textes juridiques ont fait évoluer les lignes de partage et de compétences entre les collectivités territoriales et notamment la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales. ○ Les marges de manœuvre et les possibilités d'actions de la collectivité seront donc à mesurer en fonction de ces évolutions.
<p><u>Lieu :</u></p> <p>Benoîte Vaux <i>(Benoîte Vaux Accueil)</i></p>	<p>✓ OBJECTIFS :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Identifier et connaître la répartition des compétences entre la commune et les autres collectivités territoriales. ➤ Savoir se situer dans l'intercommunalité. ➤ Connaître la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales.
<p><u>Intervenant :</u></p> <p>Monsieur Nicolas SFEZ JURYFORMA VL</p>	<p>✓ PROGRAMME :</p> <p>I/ Rappel des compétences de la commune</p> <p>II/ Les compétences des départements et régions</p> <p>III/ L'intercommunalité, ses enjeux et les pays</p> <p>IV/ Les conséquences du transfert des compétences</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les conséquences sur le plan des collectivités - Les conséquences sur le plan financier <p><u>Méthode</u> : Support de cours, études de cas (partage de compétences)</p>